

Collège de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS - Etude sectorisation  
Compte-rendu - Concertation citoyenne du **04/06/2019**

**- Conseil départemental :**

- **Elus** : Mme LECLERC - Vice-Présidente chargée de l'Education et de l'Enseignement, M. HEBRARD - Conseiller départemental du canton de REVEL

- **Administration** : Mme DE MALVINSKY - Adjointe au Directeur Général Délégué des services opérationnels

Direction de l'Education : Mme KRONENBERGER (Directrice), M. PINATON (Directeur-adjoint) M. HAITCE (chef du service Prospective et Sectorisation), M. GAY (service Prospective et Sectorisation)

**Présents (élus - administration)**

Direction des Transports: Mme SAUMADE (Directrice-adjointe), M. THERON (chargé de secteur - contrôleur)

**- Education Nationale :**

M. ORTALA (Inspecteur de l'Education Nationale), Mme HASSISSENE (Principale du collège de CARAMAN), M. MERCHET (Principal du collège de VILLEFRANCHE), Mme BESCOS-MARTINEZ (Principale-adjointe du collège de VILLEFRANCHE), Mme SANTACRUZ (adjointe-gestionnaire du collège de VILLEFRANCHE), Mmes CASSAGNE et COLLINET (RPI LAGARDE-MONTCLAR), professeurs des collèges de VILLEFRANCHE et de NAILLOUX.

**60 personnes environ:**

- Elus des communes de BEAUVILLE, CESSALES, LAGARDE, LE CABANIAL, SAINT-GERMIER, TREBONS/GRASSE, VARENNES, VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- Présidente de la FCPE 31
- Parents d'élèves des communes de CARAMAN, CESSALES, LAGARDE, LE CABANIAL, MONTCLAR, SAINT-GERMIER, TREBONS, VARENNES
- Représentants des parents d'élèves du collège J. Ferry de VILLEFRANCHE

**Nombre de participants:**

Préambule et présentation du document projeté (voir pièce jointe)		
	Mmes LECLERC et DE MALVINSKY	<p>L'objectif de cette réflexion est de réduire les effectifs du collège de VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS pour offrir aux enfants de meilleures conditions d'accueil et de travail. Les effectifs actuels sont en effet très proches de la limite de capacité. Parallèlement 3 collèges (CARAMAN, NAILLOUX et REVEL) situés à proximité disposent encore de places.</p> <p>Cette étude est réalisée en concertation avec les services de l'Education Nationale. Préalablement à cette rencontre, les élus des communes (réunions les 16 et 29 mai) et les chefs d'établissements (le 7 mai) ont été informés de cette démarche. Une réunion bilan de cette concertation sera programmée dans les prochains jours (<i>la date annoncée initialement le 17 juin a du être reportée</i>). L'horaire de cette prochaine rencontre sera fixé à 18h30, en accord avec les participants de la présente réunion.</p> <p>La mise en œuvre de la nouvelle sectorisation est envisagée, niveau par niveau, pour la rentrée scolaire 2020. L'anticipation de cette concertation permettra aux services de l'Education Nationale d'adapter si besoin les moyens en personnels et à la Direction des Transports du Cd31 de préparer les appels d'offres pour la création éventuelle de services de transports scolaires.</p>

Présentation des différentes propositions de sectorisation (cf. cartes / support de présentation joint).	
<b>Scénario n°1:</b>	affectation des élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de LAGARDE / MONTCLAR au collège de NAILLOUX
<b>Scénario n°2:</b>	affectation des élèves de l'ensemble du RPI VARENNES, SAINT-GERMIER, CESSALES, MAUREMONT, TREBONS au collège de CARAMAN - Affectation des communes de BEAUVILLE et LE CABANIAL au collège de REVEL
<b>Scénario n°3:</b>	affectation des communes de VARENNES, SAINT-GERMIER et CESSALES au collège de CARAMAN - Affectation des communes de BEAUVILLE et LE CABANIAL au collège de REVEL

Contenu des échanges avec les participants				
Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
Transport	M. le Maire de TREBONS et parents d'élèves	Les temps de transport pour aller au collège de CARAMAN vont être doublés par rapport à la desserte vers VILLEFRANCHE. Cette remarque s'applique également à la commune de MAUREMONT.		/
Transport	Parent d'élève	Les routes entre ST-GERMIER et CARAMAN sont étroites		/

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
Transport	Parent d'élève	Pour aller à NAILLOUX les temps de trajets seront plus importants. Il faudra faire un détour par GARDOUCH (pour que les autocars puissent emprunter de bonnes routes) ou emprunter des routes plus directes mais étroites et sinueuses.		/
Accueil des élèves	Parent d'élève	Le collège de NAILLOUX est déjà plein. Le changement d'affectation du RPI de LAGARDE/MONTCLAR risque de saturer cet établissement.	Mme DE MALVINSKY	L'ouverture du collège de CINTEGABELLE prévue en 2021 aura une incidence sur les effectifs de NAILLOUX qui devraient baisser sensiblement.
Accueil des élèves	Directrice du RPI	Les effectifs scolarisés dans ce RPI sont de 10 élèves en moyenne par niveau et non 14 comme indiqué sur le diaporama.	Mme DE MALVINSKY / M. MERCHET	Les chiffres présentés correspondent au potentiel domicilié. Certains enfants d'une commune peuvent être scolarisés dans d'autres écoles (établissement privé par exemple). Monsieur le Principal du collège indique l'intérêt d'envisager ce type d'adaptation, même si cela ne concerne que 10 élèves par niveau. Sur 4 niveaux cela fait 40 élèves, ce qui peut avoir une incidence non négligeable sur le nombre de divisions (avec les effets de seuils) ainsi que sur le nombre d'enfants par divisions.
Sectorisation	Parent d'élève	Pourquoi ne pas diviser ce RPI en n'affectant que LAGARDE à NAILLOUX ? Un parent de Lagarde n'est pas opposé à ce que la commune soit rattachée au collège de Nailloux.		/
Sectorisation	Parent d'élève	Certaines communes, qui ont fait l'effort de se regrouper sous la forme d'un RPI, sont pénalisées. La commune de BEAUTEVILLE, qui n'est pas regroupée et qui envoie ses enfants dans plusieurs écoles, resterait finalement seule à VILLEFRANCHE.		/
Transport	M. le Maire de BEAUVILLE	Les parents domiciliés sur la commune de BEAUVILLE ont été contactés par la Mairie et sont opposés au changement d'affectation. Le collège de REVEL est à 20 km contre 10 km pour celui de CARAMAN. Ce dernier est également sur le trajet pour les parents qui travaillent à TOULOUSE.		/
Accueil des enfants	Parent d'élève	Dans un scénario un RPI est divisé en 2. Cette solution est préjudiciable pour les enfants (rupture des affinités entre élèves et des fratries...)		/
Sectorisation	M. ORTALA	Il paraît cohérent que la commune du CABANIAL soit rattachée à REVEL (regroupement du RPI ST-JULIA / LE CABANIAL sur un seul collège)		/
Sectorisation	Parents d'élèves	Pourquoi ne pas rattacher la commune de GARDOUCH au collège de NAILLOUX ?	Mme DE MALVINSKY	Les effectifs de GARDOUCH sont très importants. Cette hypothèse viderait trop rapidement le collège de VILLEFRANCHE (incidence sur la vie et l'équilibre du collège, diminution du nombre de professeurs,...). Par ailleurs la commune de GARDOUCH est vraiment très proche de VILLEFRANCHE.
Sectorisation	Parents d'élèves	La non intégration de GARDOUCH à l'étude est une décision politique qui n'a rien à voir avec l'intérêt des enfants.	M. HEBRARD	L'exclusion de GARDOUCH à cette réflexion est seulement liée au nombre d'élèves présents sur cette commune (70 collégiens).
Accueil des enfants	Parent d'élève du collège de VILLEFRANCHE	La saturation du collège J. Ferry a, cette année, entraîné des refus d'affectation pour 2 ou 3 élèves pourtant domiciliés sur le secteur du collège et qui ont dû être scolarisés hors secteur.		/
Accueil des enfants	Parent d'élève	Pourquoi ne pas prévoir un deuxième collège sur le secteur	M. HEBRARD	10 nouveaux collèges sont déjà programmés sur le département. Sur ce secteur la priorité est de trouver une solution pour remplir les 3 collèges voisins qui disposent encore de places.

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
Accueil des enfants Sectorisation	M. le Maire de CESSALES	Rien n'a été fait pour accueillir les collèves dans les campagnes. Du fait du manque de places dans les collèges et de l'inaction du Conseil départemental de nombreux parents travaillant à Toulouse préféreront scolariser leurs enfants à proximité de leur lieu de travail, pour des raisons pratiques, faute de place dans le collège de secteur. Les mesures qui pourraient être prises sur cette sectorisation seront vites neutralisées par l'augmentation des constructions à VILLEFRANCHE notamment. Par ailleurs, le transfert des enfants pose des problèmes d'une commune à l'autre en terme d'utilisation des infrastructures et de contribution aux coûts.	Mme LECLERC / M. HEBRARD	Outre la construction de nouveaux collèges, le Cd31 est l'un des seul département de France à assurer les transports scolaires gratuitement, de la maternelle jusqu'à la terminale, avec une desserte très fine (réalisation de très nombreux arrêts dans la plupart des communes). En plus du service rendu aux familles, cette mesure a permis de sauver de nombreux RPI. Idem pour les cantines où de très nombreux collégiens bénéficient d'une prise en charge des frais de cantine de 50% ou 100%. De même, le conseil départemental finance et organise le Parcours laïque et citoyen ouvert à l'ensemble des collégiens du département pour contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble. Par ailleurs, il convient de rappeler que le Conseil départemental a engagé un vaste programme de construction de collèges (cf. support de présentation) ; la construction d'un nouveau collège à un coût important et nécessite un délai de 4 ans.
Sectorisation	Parent d'élève	Le changement de sectorisation d'un collège a-t-il une incidence sur l'affectation à venir au lycée?	Mme DE MALVINSKY	L'affectation en lycée comme en collège est réalisée par rapport au lieu d'habitation de l'élève. Le changement de sectorisation d'un collège n'a pas d'incidence sur celle du lycée. Seule la Rectrice est compétente pour modifier le secteur de recrutement des lycées, indépendamment des secteurs des collèges.
Sectorisation	Parent d'élève	Combien de niveaux seront concernés en 2020 par le changement de collège ? Les 6ème uniquement ou tous les élèves scolarisés ?	Mme DE MALVINSKY	Ces mesures ne toucheront que le niveau 6ème. Les autres niveaux en 2020 resteront à VILLEFRANCHE. Ce changement de sectorisation est prévu niveau par niveau.
Transports	Parent d'élève	Si des modifications sont apportées sur la sectorisation, est-ce que les services de transports scolaires seront adaptés en conséquence ?	Mme DE MALVINSKY	Les circuits de transports scolaires seront adaptés à la nouvelle sectorisation. Durant 3 ans, certaines communes seront donc desservies par les transports en direction de deux collèges.
Transports	Parent d'élève	Pour la prochaine réunion il faudrait préciser les temps de trajet et les arrêts prévus.	Mme DE MALVINSKY	Ces documents seront préparés.
	Parent d'élève	Qu'advient-il des fratries dans le cas d'une modification des secteurs de collèges lorsque l'un des enfants s'apprête à entrer en 6ème alors que son frère ou sa sœur est déjà scolarisé dans le collège correspondant au précédent secteur de recrutement ?		Par principe, l'enfant déjà scolarisé en collège y finira sa scolarité, sans changer d'établissement. En revanche, le frère ou la sœur entrant en 6ème sera affecté au collège rattaché au nouveau secteur de recrutement. La prise en charge des transports sera maintenue et assurée par le Conseil départemental, pour chacun des élèves, si la distance domicile / collège dépasse 1 km.
Dérogations	Parent d'élève	Sera-t-il possible de demander des dérogations pour scolariser la fratrie dans le même collège ?	Mme DE MALVINSKY	Les dérogations sont étudiées par les services de l'Education Nationale et sont accordées dans la limite des places disponibles. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, l'inspecteur d'académie émet des refus ou attribue les dérogations selon l'ordre de priorité suivant : élèves handicapés, élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé, élèves boursiers. Les fratries sont classées en quatrième position sur 7 critères au total. Les dérogations accordées ne donnent pas droit à la gratuité des transports. Le cas échéant, les enfants sont acceptés dans les autocars à titre payant et dans la limite des places disponibles. A noter qu'au bout de 3 ans, les services en direction des anciens collèges, ne seront plus organisés. Les parents qui auront bénéficiés d'une dérogation devront alors assurer eux mêmes le transport de leur(s) enfant(s) durant l'année de 3ème. Pour des raisons financières, il n'est pas envisageable de doubler durablement les circuits pour un ou deux enfants. Les transports scolaires représentent un coût de 45 M€ pour la Haute-Garonne.
Transports	Parent d'élève	Si les fratries restent ensemble (après obtention d'une dérogation) ce sera donc aux parents de supporter le coût.	Mme SAUMADE	Oui, le transport est payant pour les enfants bénéficiant d'une dérogation.
Transports	Parent d'élève	Si une fratrie se retrouve sur deux établissements différents, le départ des bus sera-t-il aux mêmes horaires.	Mme SAUMADE	Même si les collèges du secteur commencent tous à la même heure, il n'est pas possible de garantir un horaire identique de prise en charge sur tous les arrêts existants. Les circuits sont étudiés et optimisés pour réduire les temps de trajets.

Thème	Intervenant	Question / Observation	Intervenant	Réponse
	M. MERCHET	M. le Principal indique que, malgré les oppositions, il est nécessaire de maintenir la réflexion sur cette modification de sectorisation, seul moyen de réduire les effectifs et d'améliorer le climat scolaire dans son établissement. Il conviendra d'établir un consensus entre les différentes parties prenantes, dans l'intérêt des enfants.		
<b>Contributions possibles jusqu'au 17 juin à l'adresse suivante: <a href="mailto:dees@cd31.fr">dees@cd31.fr</a></b>				

Fin de la rencontre: 21h00